



## Conseil économique et social

Distr. générale  
10 décembre 2012  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Cinquante-septième session

4-15 mars 2013

Suite à donner à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et autres mesures et initiatives

### Déclaration présentée par Women in Europe for a Common Future, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la communication ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



## Déclaration

La session de 2013 portera en priorité sur le thème « Élimination et prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles ».

Dans le rapport issu de la réunion du Groupe d'experts sur la prévention de la violence à l'égard des femmes et des jeunes filles, tenue en septembre 2012, les experts ont constaté que la violence à l'égard des femmes et des jeunes filles s'était intensifiée et qu'elle s'exacerbait sous l'effet de la pression socioéconomique, durant les conflits et dans d'autres situations de crise. Ils ont également noté que l'incidence des crises économiques, le réchauffement climatique, responsable de la montée du niveau de la mer et d'événements climatiques graves, ainsi que la dégradation de l'environnement et l'épuisement des ressources, pourraient tous favoriser des conditions de vulnérabilité économique et sociale, notamment le phénomène des sans-abris et les migrations de masse. Ces événements pourraient en outre entraîner des catastrophes ou des situations de crise qui, on le sait, attisent la violence dont font l'objet les femmes et les jeunes filles.

On prétend souvent que les activités économiques inéquitables et non durables exacerbent et intensifient la violence à l'égard des femmes et des jeunes filles. Toutefois, Women in Europe for a Common Future tient à faire remarquer que la dégradation de l'environnement peut elle-même constituer une forme de violence à l'égard des femmes et des jeunes filles dans le sens où elle peut gravement altérer leurs conditions de vie, détruire la base de leur existence et causer des dommages irréversibles à leur santé.

Les points exposés ci-après sont jugés préoccupants.

### Extraction minière

L'extraction minière et la plupart des autres activités d'extraction industrielles détruisent les moyens de subsistance et l'environnement. En particulier, l'exploitation de l'uranium a causé un tort considérable aux peuples autochtones dont les territoires en sont les principaux sites et dont les terres sont devenues inhabitables en raison d'une pollution radioactive à long terme. Les mines d'amiante exposent à des maladies mortelles non seulement les travailleurs mais aussi toute leur famille. En contaminant l'eau potable par des polluants radioactifs et toxiques, et en détruisant à jamais des forêts et des pâturages, l'extraction de l'uranium, du mercure, de l'or et du cuivre s'est avérée dévastatrice pour la santé et les moyens de subsistance des personnes concernées. Dans la plupart des communautés touchées par les effets négatifs de l'extraction minière, il revient aux femmes de s'occuper des membres de la famille et des enfants porteurs de maladies ou nés avec des malformations imputables aux activités minières. De nombreuses études ont également démontré que ces activités favorisent la prostitution. Les industries extractives sont à l'origine d'un grand nombre de cas de violence à l'égard des femmes, qui ont notamment entraîné la mort.

Women in Europe for a Common Future appelle donc les gouvernements à :

a) Élaborer un cadre pour l'extraction minière durable adopté par les Nations Unies, qui devrait prévoir des normes strictes ainsi qu'un tribunal/dispositif de conformité international imposant aux sociétés minières d'assumer l'entière responsabilité des dommages environnementaux (en particulier des déchets) ainsi

que de la santé des travailleurs et des communautés avoisinantes, que ce soit pendant ou après les activités minières, notamment en prenant des mesures spécifiques tenant compte des besoins des deux sexes. Les contrats existants conclus entre des sociétés minières et des pays et qui sont fondés sur des pratiques abusives devraient être frappés de nullité. Il faudrait systématiquement infliger aux industries extractives une taxe d'au moins 50 % pour toute exploitation minière déjà entamée et tout nouvel investissement réalisé dans ce secteur, dont une partie alimenterait un fonds mondial pour l'élimination des déchets résultant des sites miniers déjà abandonnés ou fermés.

### **Produits chimiques**

L'effet des produits chimiques sur la santé varie d'une femme à l'autre. Par exemple, les perturbateurs du système endocrinien et l'amiante tendent à augmenter le risque de cancer du sein et de cancer des ovaires, respectivement. Les substances nocives et les nanomatériaux affectent non seulement les femmes mais aussi le développement de l'enfant pendant la grossesse ou l'allaitement au sein.

Nous prions les gouvernements d'appliquer le principe de précaution dans les politiques relatives aux produits chimiques, en cas de doute concernant les dangers potentiels et afin de garantir la protection des femmes et des enfants, en inversant la charge de la preuve et en appliquant les principes du « pas de données, pas de marché », du « droit de savoir » et du « pollueur-payeur ».

Il est inacceptable que les pesticides les plus toxiques, dont l'utilisation est interdite depuis longtemps en Amérique du Nord et en Europe, continuent d'être exportés vers les pays du Sud, où les femmes travaillent souvent durant la pulvérisation de pesticides.

D'après la publication du Programme des Nations Unies pour l'environnement, intitulé *Global Chemicals Outlook: Towards Sound Management of chemicals* et datant de septembre 2012, chaque année, 900 000 personnes décèderaient des suites d'une exposition à des pesticides et des produits chimiques nocifs, et 2 millions en tomberaient malades.

Women in Europe for a Common Future appelle les gouvernements à :

a) Interdire à l'échelle mondiale les pesticides les plus toxiques et apporter un soutien immédiat, financé par une taxe mondiale de 0,1 % du chiffre d'affaires réalisé par l'industrie chimique dans le monde, aux femmes ayant subi un préjudice résultant d'une exposition à des produits chimiques dangereux;

b) Encourager l'application mondiale du principe de précaution dans les politiques relatives aux produits chimiques, en remplaçant ou en éliminant progressivement les substances extrêmement préoccupantes, dont l'utilisation généralisée dans les produits de consommation ou en tant que pesticides devrait être interdite tant que leur innocuité n'aura pas été prouvée et que des directives et des règlements n'auront pas été établis. Cela vaut particulièrement pour les substances suspectées d'être :

- i) Perturbatrices du système endocrinien;
- ii) Reprotoxiques, mutagènes ou cancérigènes;
- iii) Bioaccumulables et persistantes;

- iv) Fortement bioaccumulables et persistantes;
- v) Neurotoxiques ou allergènes;
- c) Appuyer les actions de sensibilisation et de soutien en faveur des femmes vivant dans les pays du Sud en ce qui concerne les effets néfastes de l'exposition à des produits chimiques dangereux sur la santé; les moyens de réduire cette exposition; l'information des femmes au sujet des dispositions du droit du travail relatives à la protection contre ces produits chimiques; et l'aide juridique permettant aux femmes de protéger et de revendiquer leurs droits.

### **Changements climatiques**

Les catastrophes naturelles, telles que les inondations, peuvent détruire le réseau de distribution d'eau en place. En particulier pour les communautés tributaires de points d'eau et d'assainissement améliorés, les changements climatiques entraînent la contamination de l'eau qui souvent provoque des maladies d'origine hydrique, comme les maladies diarrhéiques. En outre, la pénurie d'eau peut causer des affections graves, dont la malnutrition. La santé des femmes et des jeunes filles, notamment lorsqu'elles sont enceintes, se trouve donc menacée, et leur activité de soignantes naturelles devient d'autant plus stressante que le manque d'eau limite leur capacité à assurer les moyens de subsistance, et plus particulièrement la sécurité alimentaire. Cette restriction se fait ressentir davantage chez les femmes, en particulier des zones rurales, pour qui les ressources naturelles sont plus importantes. Elle influe particulièrement sur le nombre croissant de ménages dirigés par des femmes, et l'accès inégal aux ressources et aux processus décisionnels peut même en amplifier les effets.

Women in Europe for a Common Future appelle donc les gouvernements à :

- a) Œuvrer, au niveau des Nations Unies, en faveur d'un accord équitable sur le climat qui tienne compte de la problématique hommes-femmes;
- b) Améliorer la compréhension de l'égalité entre les sexes et des changements climatiques, et sensibiliser l'opinion à ces questions;
- c) Autonomiser les femmes sur le plan économique, renforçant ainsi leur capacité à générer des revenus dans le domaine de l'approvisionnement en énergie renouvelable et des activités d'adaptation au climat (notamment l'agriculture et les zones humides);
- d) Promouvoir les droits d'accès des femmes aux ressources, à la terre et aux services;
- e) Faire appliquer le droit d'accès des femmes à l'information, à la participation publique aux processus décisionnels et à la justice;
- f) Garantir les droits des femmes et des jeunes filles à l'éducation et à la formation en matière de changements climatiques.